

# L'HERMINE

BULLETIN D'INFORMATION DE PLANÈTE ÉCHO - 20 rue du berger - 93100 Montreuil  
www.planete-echo.net - email : Planeteco@aol.com

Numéro 15 - Hiver 2009  
1,50 euro



Les débuts de la collecte d.es ordures ménagères, en 1884. © Eco-Emballages

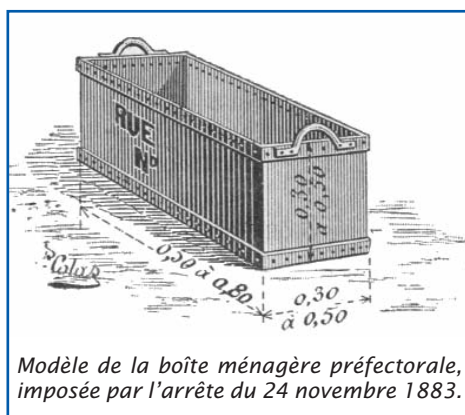
## Il y a 125 ans...

### 16 janvier 1884, le jour où la boîte ménagère du Préfet devient la poubelle.

En 2004, nous vous avons proposé un numéro de l'Hermine consacré aux arrêtés du Préfet Poubelle (ce numéro est toujours disponible sur notre site internet). Pour la première fois, depuis longtemps, les textes étaient présentés de façon exhaustive.

Aujourd'hui, et après de multiples recherches, nous vous proposons l'intégralité de l'article du 16 janvier 1884, publié dans les colonnes du Figaro.

Cet article est écrit le lendemain de l'entrée en vigueur du premier arrêté. Cet arrêté impose aux propriétaires d'immeubles la fourniture d'une boîte afin que les locataires puissent y déposer leurs déchets. Cette nouvelle obligation ne fait pas l'unanimité. Le journaliste du Figaro fait preuve d'anticipation en utilisant pour la première fois le mot « poubelle » pour désigner l'objet. Il ne promet aucun avenir à cette boîte ! L'histoire ne lui donnera pas raison ! Qui peut se passer, aujourd'hui, d'un tel objet ?



Modèle de la boîte ménagère préfectorale, imposée par l'arrêté du 24 novembre 1883.

## M. Poubelle et les mauvaises langues<sup>1</sup>.

C'était hier<sup>2</sup> le jour fixé pour l'exécution du fameux arrêté de M. Poubelle, préfet de la Seine, sur l'enlèvement des ordures et la suppression des chiffonniers.

On s'attendait à des résistances, du tumulte, du tapage. Il n'y a rien eu... Les chiffonniers, avec une sagesse et une modération dont on ne saurait trop les féliciter, se sont contentés de grappiller dans les quelques tas d'ordures qui restaient, malgré l'arrêté préfectoral, et les entrepreneurs de l'enlèvement – prenant ce prétexte que tout le monde n'avait pu encore se mettre en règle – ont ramassé les tas d'ordures jetées devant les maisons, sans faire dresser de procès-verbaux aux concierges... Mais c'était le premier jour. *Tout doux !...* gare aux suivants !...

Depuis une quinzaine bientôt, toute la presse s'occupe de cette affaire. Moi je n'ai rien dit, et bien que mon opinion fût faite, j'attendais.

La vérité n'est pas toujours bonne à dire, surtout en ce temps de *liberté*. Aussi suis-je resté bouche close.

Pourtant, on m'avait demandé mon appui. Oui, j'étonnerai beaucoup de mes lecteurs en leur disant que les chiffonniers m'avaient écrit une lettre, pour me prier de voir les choses de près, de dire mon opinion, de faire justice de la mesure inique et barbare qui les frappe.

C'est que je n'ai pas parcouru tout le *Paris Pauvre, Souffrant et Travailleur*, sans être un peu connu de ces braves gens, qui, pour ne pas appartenir au *pschitt* et *v'lan*, n'en ont pas moins droit à la vie, et au pain quotidien. C'est que les ouvriers, de toute sorte, dont j'ai serré la main calleuse et noircie par le travail, se souviennent que je suis avant tout leur ami.

Donc, je me suis rendu à l'appel des chif-

fonniers, je suis retourné dans leurs « antres », où j'en étais entré autrefois que par curiosité, et où je suis allé, ces jours-ci, par intérêt, par sympathie...

Et j'en suis sorti navré, triste, les larmes aux yeux...

Si j'écrivais ce qu'on m'a dit, si j'écrivais ce que j'ai vu, je ferais contre M. Poubelle un réquisitoire qui me mènerait infailliblement en cour d'assises, pour insultes envers un fonctionnaire public...

Or, je ne veux pas aller en prison. Je garde donc me réflexions pour moi.

Mais si, personnellement, je me tais, j'ai le droit de répéter ce que disent les mauvaises langues.

Or, elles s'en donnent à cœur joie, allez...

N'ont-elles pas commencé par cette étrange remarque que, le jour même où paraissait l'arrêté de M. le préfet de la Seine, les propriétaires recevaient les prospectus d'un fabricant de boîtes *conformes à l'ordonnance*.

Comment ce fabricant avait-il deviné l'arrêté du préfet ? Par le magnétisme peut-être ? Il est certain que personne ne l'avait averti. Mais les mauvaises langues, remarquant la coïncidence, l'ont fâcheusement interprétée...

Ce n'est rien. Il y a bien pis. N'a-t-on pas observé aussi que le fameux arrêté, coïncide avec le moment du renouvellement des marchés pour l'enlèvement des boues et ordures ?

Nouveaux cancan, nouvelles calomnies... Cette coïncidence est certainement toute fortuite et n'a eu aucune influence sur les conditions de l'adjudication.

Cependant, nous devons remarquer que l'adjudicataire, ou les adjudicataires - car ils sont plusieurs - en profitent, bien heureusement.

## Notes de l'article :

<sup>1</sup> Le titre, les italiques sont d'origine (article publié page 2 dans le numéro du Figaro daté 16 janvier 1884, source : Gallica.fr). Les notes ont été rajoutées par l'équipe de Planète écho afin de faciliter la compréhension du texte, notamment pour plusieurs références historiques, qui ont nécessité de nombreuses recherches complémentaires.

<sup>2</sup> L'article 2 de l'arrêté du 24 novembre 1883 précisait qu'à partir du 15 janvier 1884, le propriétaire de tout immeuble devait proposer un récipient capable de contenir les résidus des ménages. Voir L'Hermine numéro 9, ou sur notre site internet.

<sup>3</sup> Cité située dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris (l'orthographe actuelle est Moskova). Une population de marginaux, dont les chiffonniers, s'y est installée dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Pas d'eau courante ni d'égouts, baraques de bric et de broc : un des îlots insalubres (recensé dès 1938) de la capitale traité seulement dans les années 1990. Une partie de la cité a été conservée, alors qu'un projet immobilier prévoyait la destruction de tout le secteur. Le passage Latéral a été remplacé par les rues Leibniz et Belliard.

<sup>4</sup> Il est fait ici référence à l'article 6 de l'arrêté du 24 novembre 1883. La « collecte sélective » sera supprimée par les élus parisiens lors du vote du 22 février 1884. Il faudra attendre les années 2000 pour voir se généraliser la collecte sélective dans les rues de Paris. Voir L'Hermine numéro 9 ou sur notre site internet.

<sup>5</sup> Le Préfet Rambuteau (Préfet de la Seine de 1833 à 1848) est l'initiateur des urinoirs installés sur les trottoirs. Ce "meuble urbain" a très vite été baptisé par l'opposition "colonne Rambuteau". Le préfet offusqué, lança l'expression "colonne vespasienne" en référence à l'Empereur romain Vespasien (qui établit une taxe sur les urines).

<sup>6</sup> L'auteur de l'article fait référence au Préfet de Police Albert Gigot, qui le 16 juillet 1878, signait une ordonnance obligeant les voitures de Place ou de Remise à arborer une mention faisant état de la location ou non du véhicule (l'ancêtre des taxis et de la petite borne qui se trouve sur le toit du véhicule : allumé signifie libre, éteint signifie taxi occupé). Cette mesure n'ayant pas obtenu les résultats souhaités, le successeur de M. Gigot, le Préfet de Police Louis Andrieux rapportait l'ordonnance dès le 31 juillet 1879.

<sup>7</sup> L'histoire ne donnera pas raison à l'auteur de l'article. La « boîte Poubelle » deviendra très vite un élément marquant du paysage

Au lieu d'ordures, bonnes tout au plus à faire de l'engrais, ils vont avoir tout un tas de choses utilisables, et c'est là que les mauvaises langues commencent à calculer... Il y a, disent-elles, une Compagnie anglaise, puissamment organisée, qui, depuis plusieurs années, rôde autour de cette proie qu'elle convoite : les chiffons de Paris. Cette compagnie estime à plusieurs millions la valeur de ces chiffons. Plusieurs millions, cela paraît exagéré. Pas du tout. Comptez.

Il y a à Paris au moins trente mille chiffonniers. Ne discutez pas le chiffre, il est au-dessous de la réalité. La statistique me démentira peut-être en m'objectant qu'il n'y a eu que 12000 médailles délivrées, que beaucoup de titulaires sont morts et que le nombre des chiffonniers autorisés a diminué de moitié. C'est vrai. Mais pour n'être pas pourvus de médailles, les quatre cinquièmes des chiffonniers actuels n'en sont pas moins intéressants et dignes de gagner leur vie. Ce chiffre que je vous donne n'est donc pas fourni par la statistique officielle, mais il est celui que me certifient les gens du métier qui savent à quoi s'en tenir. - Et, ajoutent-ils, à ce nombre sont venus, depuis quatre mois, s'ajouter quinze à vingt mille ouvriers sans ouvrage, que nous laissons travailler à nos côtés, car il faut que les pauvres gens s'entraident...

Mettons donc cinquante mille - et je souhaite que les conséquences de l'arrêté Poubelle, ne nous fassent pas constater pour vivre, lui et sa famille, pour payer son loyer, pour s'habiller, même de haillons, un chiffonnier gagne trois francs par jour...

Autrefois, avant la guerre, me disait hier l'un d'eux, M. François Bijou, cité de la Moskova<sup>3</sup>, passage Latéral - un garçon intelligent, relativement instruit, honnête et modéré dans ses vues, auquel je dois beaucoup de renseignements utiles - autrefois, on se faisait facilement quatre francs et quatre francs cinquante. Aujourd'hui, quand j'ai trébuché sur mon échine, pendant six à sept heures, une hotte qui pèse quatre-vingt livres, je suis bien content d'en tirer, le triquage (le tri) fait, une pièce de trois francs.

Mais je mets toujours au plus bas. Je prends une moyenne de deux francs. Cinquante mille hottées à deux francs donnent cent mille francs par nuit. Cent mille francs par nuit, trois millions par mois, trente-six millions par an... pour les ordures parisiennes !...

Trente-six millions - ce que coûte le budget de la justice en France... Plus que ne coûtaient autrefois la liste civile de l'Empereur

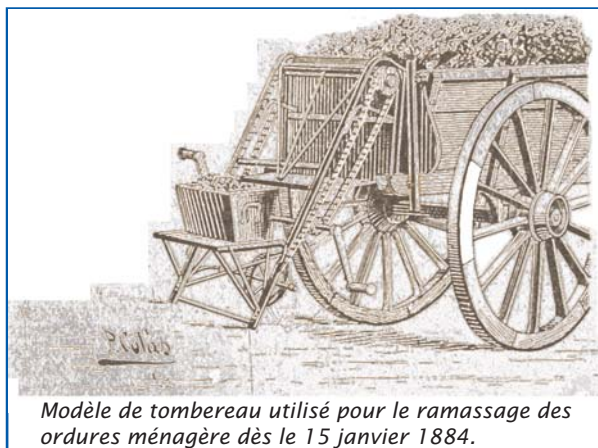
et les frais de la maison impériale... C'est un joli denier à se partager, n'est-ce pas ?

Eh ! bien, les mauvaises langues, les cancaniers, ceux qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas, prétendent que la compagnie anglaise a acheté ou va acheter, moyennant quelques millions, tous les chiffons qui se trouvent dans les débris parisiens...

Qui bénéficiera de la différence ? Ce qui donne une apparence de vérité à ce cancan - car bien sûr, ce n'est qu'un cancan - c'est cet article de l'arrêté préfectoral qui prescrit aux concierges, la séparation des ordures :

Les débris de vaisselle, verre, poterie, etc., provenant des ménages et les coquilles d'huîtres ne devront pas être versés dans les récipients communs, mais devront être déposés à côté de ceux-ci dans des récipients spéciaux<sup>4</sup>.

Vous voyez, nous dit-on, ces messieurs ne voulant pas se donner la peine de trier eux-mêmes, exigent qu'on leur mette à part tout ce qui ne peut être utilisé...



Modèle de tombereau utilisé pour le ramassage des ordures ménagères dès le 15 janvier 1884.

De même, il est défendu de verser dans les récipients :

Les terres, gravats, décombres et débris de toute nature provenant de l'exécution de travaux quelconques ou de l'entretien des cours et jardins ;

Les résidus et déchets de toute nature provenant de l'exercice de commerces ou d'industries quelconques.

En résumé, les concierges, propriétaires et locataires devront, avant le passage des voitures, faire le tri de leurs débris, mettre de côté ce qui est bon pour le donner aux entrepreneurs, et se débarrasser, comme ils pourront, du reste.

Les concierges, propriétaires et locataires deviennent les véritables chiffonniers ; seulement, le marchand en gros, commissionné par l'administration, ne paiera pas à eux, mais à la Ville...

Bolland disent les critiques, n'aurait pas mieux trouvé.

Remarquez que, si cette histoire de la Compagnie anglaise était vraie, ce ne serait pas

seulement l'industrie du chiffon qui serait atteinte, mais aussi celle de la papeterie française. Déjà l'impôt sur le papier lui a mis du plomb dans l'aile. L'accaparement du chiffon parisien la jetterait tout à fait à bas... au profit des fabriques étrangères. Mais passons.

Comme compensation à tout cela, les gens qui trouvent tout charmant nous affirment que la santé publique gagnera énormément à la nouvelle mesure administrative. - Pensez donc, disent-ils, ces ordures, jetées sur la voie publique, s'y corrompaient et empestaient l'air toute la nuit.

Eh ! mais, êtes-vous bien sûrs que, conservées dans une cuisine - dans une chambre souvent - elles se corrompent moins et seront moins dangereuses pour la santé qu'en plein air ?

Les chiffonniers, dit-on encore, sont exposés au froid, au chaud, à la neige, à la pluie ; puis ils trient des ordures malsaines où ils contractent le germe de toutes les maladies... Il y a des pages entières dans les livres de médecine sur l'empoisonnement spécial du métier...

C'est possible, mais c'est une triste façon de les en préserver, que de les condamner à mourir de faim !

Moi, je ne veux pas croire aux médisances des mauvaises langues et je suis certain que M. le préfet Poubelle a été guidé par le plus pur sentiment du devoir. Parisien tout nouveau, peu fait aux mœurs de notre capitale, il aura eu, un soir, en sortant du théâtre, le nerf olfactif offensé par les émanations des tas d'ordures jetés dans la rue. Il aura souffert en voyant un pauvre diable fouiller dans ce tas infect pour y butiner sa vie, et il se sera dit :

Un bon administrateur ne doit pas voir de semblables choses sous son règne. Supprimons l'ordure et le chiffonnier. Mon nom passera à la postérité entouré des bénédictions universelles...

Et d'un trait de plume, il a en effet, supprimé le tas d'ordures.

Mais le chiffonnier reste, lui, sa femme et ses enfants... le ventre creux, la bourse vide... Comment va-t-il faire ?

Vous me direz qu'il peut exercer un autre métier - celui de... préfet, par exemple. Mais quelque soit l'élasticité du budget actuel et les ressources de la République française, on ne peut pas nommer préfets tous les chiffonniers de Paris...

Alors on sera forcé d'attendre l'extinction - par la faim !...

Autant les réunir tout de suite, avec leurs familles, devant une bonne batterie de mitrailleuses !

Non, monsieur le préfet, ce n'est pas avec un concert de louanges que la postérité se rappellera cette mesure.

On rit encore des colonnes Rambuteau<sup>5</sup>, qui pourtant ont rendu service.

On a ri aussi des "manches à Gigot"<sup>6</sup>, cet essai infructueux des plaques indicatrices sur les voitures.

Je crois qu'on ne rira pas des "boîtes Poubelle"<sup>7</sup>.

Je vous le jure, je ne crois pas à tous les racontars que j'ai cités plus haut. Mais ces racontars, on ne se gêne pas pour les colporter dans Paris. On cite même des noms et des chiffres.

C'est comme cela qu'a commencé l'histoire du *Pacte de famine*, dont vous connaissez la fin... Or, pour les cinquante mille chiffonniers que vous réduisez au désespoir, c'est un véritable "pacte de famine" que cette suppression de leur industrie.

Quelque intégrité que vous puissiez apporter dans vos fonctions, quelques preuves que vous donniez de votre indépendance dans cette affaire, la moitié de Paris croira, croit déjà que vous avez participé à cette odieuse spéculation sur le travail, sur la misère.

C'est une terrible responsabilité cela, allez... Prenez-y garde !...

La situation actuelle de Paris est assez grave, sans l'aggraver encore par une mesure inutile, vexatoire et barbare...

Les mauvaises langues pourraient vous faire du tort !...

Et maintenant la note gaie. Elle m'a été donnée hier, par un de mes amis qui passe sa vie à se disputer avec sa concierge...

Quelle bonne affaire, m'a-t-il dit, le soir, j'emporterai mes ordures dans un journal et je les jetterai devant la loge... Tout le temps mon pipelet aura des procès...

L'idée est drôle, certes, et eût fait la joie de Cabrion. Mais elle ne me console pas de la désolation que j'ai vue hier dans les cités où les familles des chiffonniers pleurent... où les enfants crient la faim.

Georges Grison.

Source : [www.gallica.fr](http://www.gallica.fr)

Le Figaro, 16 janvier 1884 - Page 2.

tres références à la "boîte Poubelle". Dans le numéro de *La Croix* du 3 février 1884, à la fin d'un article consacré à la reprise des travaux du Conseil municipal, il est écrit : "A lundi la discussion sur les Poubelles". Le 7 février, toujours dans *La Croix* : "A Rome on achevait les mendiants et les esclaves, le progrès nous ramenera là : on assomera le chiffonnier et on aura les poubelles".



*Puis, quand tous reposent, les riches sous leurs édredons, les pauvres sur leur grabat glacé, l'industrie nocturne descend de la rue Mouffetard et s'empare de la ville : elle parcourt les rues la hotte sur le dos, le crochet à la main, et dispute aux chiens affamés les choses sans nom dont se compose son commerce. Après une nuit passée dans ces fouilles mystérieuses, le chiffonnier, fier de sa lourde charge, va rejoindre sa femme, qui, plus diligente ou plus heureuse dans ses recherches, a empli sa hotte avant lui, et l'attend, assise sur une borne, près de la porte du marchand de liqueurs qui va bientôt s'ouvrir.*

Texte et dessins : *Tableau de Paris* (Tome 1), Edmond Auguste Texier. Paris, 1852-1853.

Source : [www.gallica.fr](http://www.gallica.fr)



#### Notes de l'article, suite :

Il semble que ce soit bien la première fois que l'on trouve dans la presse cette mention de « boîte Poubelle ». Le journaliste a-t-il inventé la formule (qui vient faire choc avec les lignes précédentes) ou l'a-t-il entendu lors d'un des nombreux meetings organisés par les chiffonniers ?

On trouvera, dans les jours qui suivent, d'au-

# Janvier 1884, revue de presse... Morceaux choisis !



Quel succès, mes amis, quel succès ! Dans tout Paris, hier, il n'était question que de cela. L'héroïne du jour, se présentant aux yeux du public sous les multiples espèces du bois, du zinc, du fer galvanisé, était la fameuse boîte aux ordures ménagères, dont le règne commence ce matin.

On ne pouvait faire un seul pas sans avoir sous les yeux un ou plusieurs spécimens du récipient en question. Rectangulaire ou circulaire, petit ou grand, peint en gris ou couvert d'un enduit marron, l'agaçant et sempiternel coffre à immondices montrait partout ses formes d'une séduction problématique. De grandes voitures de déménagement en étaient bondées ; des fiacres à « galeries » en transportaient cinq ou six ; de braves commissionnaires ployaient sous le faix de boîtes empilées sur leurs crochets ; les dépôts provisoires de ces ustensiles regorgeaient de concierges venus s'approvisionner ; certains bazars étaient coquettement de véritables édifices formés par l'amoncellement des nouvelles boîtes à ordures ; sur tous les murs enfin des affiches multicolores, préconisant les modèles les plus nouveaux, avaient été posées dès le matin. Une véritable folie, quoi !

Vous verrez, qu'en octobre prochain, la première Revue de fin d'année exhibera une charmante petite femme court-vêtue, dont la voie de fausset dira :

*Moi, j'suis la boîte aux ordures,  
J'en r'çois de tout's les façons...*

Ce sera charmant, et tous les concierges de Paris viendront applaudir la jolie petite boîte à ordures qu'ils maudissent en ce moment.

*Le Figaro – 15 janvier 1884. Page 2.*

\*\*\*

L'arrêté du Préfet de la Seine relatif à l'enlèvement des ordures ménagères a commencé de recevoir hier son application.

Voici comment les choses se sont passées : Un homme est dans la charrette ; derrière marchent deux auxiliaires chargés de soulever les boîtes, que l'homme placé dans la voiture attrape et vide ; un charretier s'occupe spécialement des chevaux et au besoin prend une pelle pour ramasser, aidé par une femme, les détritiques qui ont pu tomber.

Les récipients, munis des anses réglementaires, ne sont pas tous du même modèle ; les gavroches les ont déjà baptisés : *marmites*.

Mais empressons-nous de dire que l'on s'est peu conformé à l'arrêté du préfet. La majorité des concierges n'a même pas encore les boîtes d'ordonnance. Le préfet a

dû, devant cette résistance, remettre au 1<sup>er</sup> février l'exécution stricte de son arrêté.

Une question est ici nécessaire :

On a calculé que la revente par les chiffonniers des os, verres, chiffons, papiers, etc., trouvés dans les ordures ménagères, produisait annuellement un total de trois millions 945 mille francs : - que va devenir ce bénéfice dans la combinaison actuelle, puisque les chiffonniers ne pourront plus exercer leur industrie ? qui l'emportera ? car, enfin, il ne va pas s'évaporer.

Nous demandons des explications là-dessus.

*Le Petit Parisien – 17 janvier 1884 – Page 3.*

\*\*\*

A la date du 15 janvier vient d'être mis en vigueur l'édit du préfet de la Seine qui condamne à la plus affreuse misère une catégorie nombreuse de citoyens de Paris. Nous voulons parler de l'ordonnance contre les chiffonniers. Ces braves gens – car c'est une corporation de travailleurs *sui generis* qu'on n'a jamais vue remuer les ordures sanglantes de nos troubles civils – vivaient paisiblement de leur pittoresque industrie, tant de fois mise en scène dans les romans et dans les drames. Ils ont leurs mœurs à eux, leurs cités à eux, où les abeilles du tas d'ordures vivent paisiblement dans leurs ruches. Eh bien non ; ils ne vivront plus. Ainsi l'a décidé un ukase qui est un crime de lèse humanité. Il faut bien être la République pour trancher si légèrement une question si grave ! (...)

*Le Gaulois – 17 janvier 1884 – Page 1, sous le titre "les chiffonniers de Paris".*

\*\*\*

(...)

Un grand nombre d'entre eux [*les chiffonniers, NDLR*] étaient entrés dans les maisons et avaient opéré successivement dans les boîtes un tri de chiffons.

Mais, à mesure que le travail s'effectuait, d'autres chiffonniers peu scrupuleux enlevaient le monceau préparé par leurs collègues. De là, des gros mots, des coups de poing échangés. Il y a toutefois lieu de craindre que ces scènes de violence ne prennent un caractère plus grave. Un grand nombre de chiffonniers paraissent bien résolus ce matin à provoquer l'arrêt des tombereaux et leur renversement sur la voie publique.

En tout cas, si dans Paris les mesures avaient été prises pour les empêcher de mettre ce projet à exécution, dans la banlieue, où la police est moins nombreuse, on n'est point complètement rassuré.

(...)

*Le Temps – 17 janvier 1884 – Page 2.*

De nombreux autres articles vous attendent sur notre site : [www.planete-echo.net](http://www.planete-echo.net)

Edité et diffusé par Planète écho.  
Association loi 1901  
20 rue du berger - 93100 Montreuil  
email : [Planeteeco@aol.com](mailto:Planeteeco@aol.com)  
Abonnement 4 numéros : 7 euros  
Bulletin de soutien  
et d'abonnement en encart